

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2011

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°925 SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2011**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Michel COLIN, président d'âge.*

M. Ismaïla Wane, *secrétaire d'âge, procède à l'appel nominal.*

*Présents* : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, MM. Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Malle, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Vignier, Wane.

### *Discours du président d'âge*

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, le renouvellement partiel de notre assemblée me confère l'honneur d'être le doyen d'âge et à ce titre, de présider la séance d'élection du nouveau président du Conseil général. J'ai la naïveté de penser que la sagesse vient avec les années. C'est donc peut-être en tant que sage parmi les sages que cette distinction m'est accordée. Je souhaite adresser mes remerciements, au nom de tous mes collègues, à Alain Schmitz, qui a assumé la charge de la présidence de notre assemblée avec le sens du dialogue, de la concertation et de l'écoute qui sont des préalables aux décisions claires et précises, qu'il a toujours prises dans l'intérêt général de notre département.

Aux membres de notre assemblée nouvellement élus, j'adresse mes souhaits de bienvenue. Ils constateront rapidement que notre conseil est un lieu de discussion et d'échanges où en toute sérénité, chacun exprime ses convictions et se sent écouté.

Je rappelle que la principale compétence de notre assemblée est d'assurer la cohésion sociale du département en œuvrant en particulier pour les plus démunis, la petite enfance, la famille, la prise en charge du handicap et, dans les mois qui viennent, la dépendance. Nous avons aussi en charge les collèges, les routes, les services de secours et d'incendie, la participation aux investissements structurants de nos communes. Nous sommes en quelque sorte la collectivité territoriale de proximité.

Nous allons maintenant commencer par l'élection du nouveau président.

## *Election du président du Conseil général*

M. LE PRESIDENT – Je vous rappelle d’abord les textes qui régissent cette élection.

En application de l’article L 3122-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, le quorum des deux tiers est requis, soit 26 élus physiquement présents sans les pouvoirs. Le conseiller général qui a donné délégation de vote ne peut être considéré comme présent pour le calcul du quorum.

Je constate que le quorum est atteint et que l’élection peut valablement avoir lieu.

Conformément à l’article L 3121-15 et L 3122-1 4<sup>ème</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales ainsi qu’à l’article 1<sup>er</sup> du règlement intérieur de l’assemblée départementale, l’élection a lieu au scrutin majoritaire uninominal à bulletin secret, sans recours à l’isoloir, par appel des conseillers généraux par ordre alphabétique et dépôt des bulletins dans une urne.

Aux deux premiers tours, la majorité absolue des membres du Conseil général est requise soit 20 voix. Au troisième tour, seule la majorité relative est nécessaire. Les bulletins blancs et nuls n’entrent pas dans le décompte des suffrages exprimés et en cas d’égalité de voix, l’élection est acquise au bénéfice de l’âge.

Je donne la parole aux représentants des groupes pour qu’ils présentent leur candidat à la présidence.

M. LEBRUN – Compte tenu de ses qualités personnelles et de la qualité de sa gestion dans les années passées, j’ai l’honneur, au nom du groupe de la majorité départementale, « Ensemble pour les Yvelines », de présenter la candidature de Alain Schmitz.

SI vous le permettez, monsieur le président, je passe la parole quelques instants à notre collègue Philippe Brillault.

M. LE PRESIDENT – Allez-y, monsieur Brillault.

M. BRILLAULT – Je vous remercie. Dimanche dernier, nos concitoyens ont élu un certain nombre de nouveaux conseillers généraux. Une grande partie ont été élus en dehors de la majorité départementale et c’est une des victoires de la démocratie. Nous sommes présents, aujourd’hui, pour travailler ensemble. Le président Alain Schmitz m’a appelé, dès lundi, comme il a appelé l’ensemble des nouveaux conseillers. Je l’en remercie. Il nous a ouvert la porte du groupe qu’Olivier Lebrun préside. Philippe Pivert et moi-même, nous étions présentés sous l’étiquette d’Yvelines Renouveau comme d’autres ici l’avaient fait sous des étiquettes diverses ou sans étiquette. Nous avons répondu favorablement à cette entrée dans la majorité, car nous ne sommes pas là pour diviser, bien au contraire, mais pour construire, collaborer, harmoniser.

Nous avons malgré tout rappelé au Président Schmitz que nos spécificités et nos différences s’exprimeraient dans quatre domaines importants : la proximité auprès des habitants ; la précarité et la pauvreté ; la fiscalité ; enfin la préparation de l’arrivée des réformes territoriales pour les trois ans qui viennent. Le Président l’a compris et aujourd’hui, à Yvelines Renouveau, avec Philippe Pivert, nous voterons sans réserve pour Alain Schmitz, qui a démontré au cours de son mandat les qualités humaines et personnelles que je lui connais depuis longtemps. Nous serons donc ensemble pour les Yvelines. Bon vent aux Yvelines.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Christine Boutin.

MME BOUTIN – Je souhaite m’exprimer au nom du Parti Chrétien Démocrate. Ses élus siègeront dans le groupe Ensemble pour les Yvelines et avec Olivier de La Faire, nous soutenons la candidature d’Alain Schmitz.

M. BARTH – Au nom du groupe des Elus de Gauche, qui regroupe les sensibilités socialiste et apparentés, Europe Ecologie Les Verts et Communiste, je présente la candidature du président de ce groupe, André Sylvestre. Il va, si vous le permettez, prendre la parole.

M. SYLVESTRE – Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord je souhaite la bienvenue à Jean-Philippe Malle qui succède avec brio à notre camarade Claude Vuillet dans le canton de Saint-Cyr ainsi qu'à Joël Tissier qui portera les couleurs de Europe Ecologie Les Verts. Nous accueillons de même Marie-Hélène Aubert, Maryse Di Bernardo, Laurent Richard, Philippe Brillault, Karl Olive, Philippe Pivert et Olivier de La Faire. Nous renouvelons nos félicitations aux collègues qui ont été réélus et en particulier à Jean-Louis Barth, Jean-Michel Gourdon et Philippe Esnol.

En ce début de mandature, notre groupe tient à réaffirmer ses valeurs. Le projet politique que nous, socialistes et apparentés, communistes et écologistes, portons, a pour fer de lance les valeurs républicaines de solidarité et de justice sociale. Le désamour manifesté par nombre de concitoyens pour les dernières élections cantonales ne peut que renforcer notre détermination et notre engagement.

Tout au long de la dernière mandature, nous n'avons eu de cesse de proposer, d'inventer et de soumettre à débat de nouveaux services à la population. Nos objectifs sont de répondre aux préoccupations et aux besoins quotidiens des Yvelinois afin d'améliorer leur qualité de vie, mais aussi de donner au Département une véritable identité auprès de nos concitoyens. Aussi, dans la cohérence des débats précédemment menés, nous réaffirmons certaines demandes.

C'est d'abord privilégier, en matière d'emploi et de développement économique, l'octroi des subventions aux PMI et PMI yvelinoises pour qui elles sont vitales alors qu'elles sont privées par ailleurs de soutien bancaire. Pour les grands groupes en revanche, notre contribution semble un apport très modeste.

C'est aussi protéger notre environnement en général et en particulier dans le monde agricole en soutenant l'agriculture spécialisée créatrice d'emplois plutôt que la monoculture, et une agriculture de qualité qui préserve les ressources naturelles.

C'est développer la transversalité des transports en commun par un maillage de lignes afin d'équiper en particulier le sud et l'ouest du département.

C'est encore développer l'offre de parcours résidentiel pour un logement adapté aux besoins d'une part en devenant bâtisseur de logements sociaux pour tous les Yvelinois quels que soient leur revenus, et en rendant possible ce parcours résidentiel à nos jeunes afin d'éviter leur départ dans d'autres départements. Il faut d'autre part créer des véritables conditions de la mixité sociale indispensable à un équilibre paisible dans nos villes.

C'est enfin harmoniser les tarifs de restauration des collèges pour permettre à bon nombre d'enfants de bénéficier d'un repas quotidien équilibré en ne payant qu'en fonction des ressources de la famille. C'est ce qu'on appelle la solidarité. Une étude est en cours et devrait nous être communiquée au printemps 2011.

Nous souhaitons réaffirmer notre attachement aux compétences sociales du Département. Notre collectivité se dessaisit peu à peu de certaines actions au détriment des communes, qui doivent pallier ce désengagement. Il n'est pas acceptable, dans un souci d'efficacité des politiques sociales, de se cantonner aux obligations sociales réglementaires en se déchargeant des compétences facultatives sur les communes. Notre Département a une forte identité pour la qualité de vie grâce à l'environnement qu'il offre. Il bénéficie d'une identité économique fortement reconnue grâce au développement de l'automobile. En revanche, nous constatons l'absence d'une identité sociale départementale.

Sans doute la crise économique affecte-t-elle aussi l'un des départements les plus riches de l'Ile-de-France. Nous réclamons néanmoins la création d'une véritable identité sociale yvelinoise. Pour cela, il faut d'une part revenir sur la suppression des services offerts aux Yvelinois : gratuité de la carte améthyste, primes de vacances et de Noël aux enfants des personnes sans emploi, soutien aux

centres de vacances et de loisir, baisse du prix de journée en structure pour les personnes en situation de handicap. Il faut d'autre part leur proposer de nouveaux services, en finançant de véritables plans de développement des compétences des salariés dans les PME plutôt que des formations au coup par coup dans les grands établissements ; en veillant à l'intégration des allocataires RSA reconnus comme travailleurs en situation de handicap ; en créant un service de soins, d'animation et de confort pour les personnes âgées et handicapées accueillies en structures : en élaborant un programme départemental d'accès aux soins et en soutenant la création de liaisons de santé dans les déserts médicaux départementaux.

Si nous sommes aux responsabilités, notre budget donnera priorité au social, compétence clé de notre institution et financera une politique publique globale plus adaptée à la diversité des publics concernés et aux territoires.

Dans l'éventualité où je ne serais pas élu président du Conseil général, (*sourires*) je ne doute pas que la majorité et l'opposition pourront continuer à travailler ensemble. La révision du dispositif du CDOR en est un bon exemple. Nous demeurerons des partenaires exigeants et vigilants quant à l'examen des politiques et dispositifs départementaux.

Mes chers collègues, ne soyons pas les adeptes passif du « je n'y suis pour rien, je ne peux rien faire ». Soyons au contraire les jardiniers de la solidarité, de la justice et de l'espoir. Comme vous tous et comme tous les êtres vivants sur notre planète, nous devons craindre le réchauffement climatique. Mais ne devons-nous pas redouter aussi et peut-être avant tout le refroidissement des cœurs ?

M. LE PRESIDENT – La parole est à Jacques Saint-Amaux.

M. SAINT-AMAUX – Les résultats des élections des 20 et 27 mars doivent nous conduire, les uns et les autres, à analyser ce qui s'est passé – ne faisons pas comme si de rien n'était – et à y réfléchir. Si, en nombre d'élus, le rapport entre droite et gauche reste inchangé, trois événements bouleversent la donne dans notre département : le fort taux d'abstentions, la poussée du Front national, la perte d'importance des élus de l'UMP.

MME BOUTIN – Et l'élection d'une femme en plus !

M. SAINT-AMAUX – Le taux d'abstention traduit une perte de crédibilité des conseils généraux. Elle est due à des discours comme celui du Président de la République à Toulon en 2009, véhiculant l'idée répétée depuis lors que notre institution est inutile et sera supprimée en 2014. Dès lors, pourquoi voter pour des gens dont ont dit qu'ils ne servent à rien qui vont rester à peine trois ans ?

Quant à la poussée du Front national, la déception de la population, les peurs de toutes sortes, le manque de perspectives claires l'expliquent en partie. Il faut y ajouter la campagne insidieuse qui se déroulait tous les jours autour des sondages, donnant tantôt Mme Le Pen à 18 %, tantôt à 19 %, ainsi que le jeu dangereux alimentant le racisme par des thèmes comme l'identité nationale, l'islam et bien d'autres.

Enfin, l'échec des candidats UMP se traduit par la perte de cinq sièges sur 20, soit un quart des sièges renouvelables. C'est en premier lieu vote problème, je ne m'en mêle pas. Mais vous avez dû pâtir du « ralbol » général de la population et, au niveau du Département, des conséquences de plus en plus marquées de votre politique sociale. Au moment où le prix du chauffage explose en raison des augmentations successives des prix du fuel, du gaz et de l'électricité, vous prenez comme seule décision de supprimer les aides au chauffage des plus pauvres dans notre département ; dans le même temps, vous ne réclamez pas, ou pas avec force, les sommes dues par l'Etat pour financer le RSA, l'APA et autres . Pour la majorité de la population, ces décisions sont injustes et font monter le désespoir et la colère.

Au cours du mandat qui débute, je continuerai à me battre contre des décisions que le trouverai injustes tout en expliquant et surtout en faisant des propositions. Je réaffirmerai mes positions sur le développement économique par la création de richesses, qui passe par la création d'entreprises, le développement des services, notamment des services publics et l'aide aux associations.

De façon à être plus efficace à gauche en travaillant mieux ensemble, nous créons un groupe des élus de gauche qui comprend socialistes, écologistes et communistes. Mais ce groupe nous laisse à tous le droit de parole et d'action dans le cadre de nos valeurs communes. Je voterai donc pour André Sylvestre.

J'ajoute enfin que j'ai apprécié à sa juste valeur l'appel d'Alain Schmitz entre les deux tours, appel sans équivoque, pour battre le Front national. Ce n'a pas été forcément le cas des candidats de base. J'ai apprécié cet appel de notre Président, qui a été nominatif, pour éviter toute ambiguïté sur son soutien.

M. LE PRESIDENT – Nous allons procéder au vote.

*Résultat du scrutin.*

- *Votants* : 39

- *Bulletins blancs ou nuls* : 0

- *Suffrages exprimés* : 39

*Nombre de voix obtenues par chaque candidat :*

M. Alain Schmitz : 28

M. André Sylvestre : 11

*Monsieur Alain Schmitz est élu Président du Conseil général des Yvelines.  
(Applaudissements prolongés)*

*Le Président d'âge cède la place au Président élu.*

### ***Discours de Monsieur Alain Schmitz, président du Conseil général***

M. LE PRESIDENT – C'est avec émotion que je m'exprime devant vous, même si le moment n'est pas si inattendu. Je suis heureux d'occuper de nouveau cette place de laquelle j'ai pu agir depuis deux ans grâce à vous tous, grâce à votre collaboration, sur tous les bancs de cette assemblée. Chers collègues, merci de tout cœur, donc, de m'avoir renouvelé votre confiance à la présidence du Conseil général des Yvelines pour me permettre, avec vous tous, de poursuivre pour les trois années à venir, et tous ensemble, ce qui est une particularité de notre département, cette passionnante mission au service des Yvelinois.

Je souhaite à mon tour avec chaleur la bienvenue à nos neuf nouveaux collègues, spécialement à Maryse Di Bernardo et Marie-Hélène Aubert.

Je veux vous dire combien je suis heureux et fier de présider aux destinées de notre collectivité pour l'état d'esprit remarquable qui y règne, si propice à l'intérêt général.

Vous pouvez compter sur moi pour poursuivre dans cette voie

Je ne saurai, au lendemain de ce scrutin cantonal, ne pas évoquer sa principale et malheureuse caractéristique, l'abstention. De ce constat national, les Yvelines ne sont malheureusement pas exemptes avec un taux d'abstention de 60,94 % qui ne peut nous laisser indifférents.

J'y décèle trois grandes raisons : pour la première fois ce scrutin était déconnecté de toute autre élection municipale ou régionale ; le Conseil général n'a jamais bénéficié d'une suffisante reconnaissance ce qui en fait une institution par trop méconnue ; enfin nos concitoyens éprouvent un mélange de défiance et d'inquiétude face à la politique.

Je veux espérer que la création dans trois ans du conseiller territorial permettra de remédier à ces difficultés.

Pour l'heure, ce constat doit nous inciter à réagir !

Je compte m'y employer durant ces trois années que je veux entièrement dédiées aux Yvelinois, en améliorant la visibilité de notre action et en répondant à leurs aspirations avec toujours plus d'efficacité.

Je vous proposerai la création d'un magazine départemental qui sera diffusé dans tous les foyers Yvelinois.

J'entends aussi mettre en place une meilleure signalétique de nos sites et espaces départementaux. Je pense en premier lieu aux collèges et aux territoires d'action sociale, lesquels remplissent une mission de toute première importance au plus près des Yvelinois sans être toujours bien identifiés.

Face à l'inquiétude de nos concitoyens, qui se comprend parfaitement dans un monde qui évolue si vite, qui connaît des bouleversements majeurs, qui est confronté à des difficultés économiques et donc sociales sans cesse croissantes, je veux que ces trois années soient particulièrement dynamiques.

C'est pourquoi je m'engage sur un projet départemental concret et efficace au plus près des aspirations de nos concitoyens.

Ce projet repose sur trois piliers : l'attractivité territoriale, l'innovation et la solidarité.

Le premier pilier est de renforcer l'attractivité territoriale.

La richesse des Yvelines, repose sur sa diversité. Notre Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Equilibré des Yvelines, le SDADEY, en est la parfaite illustration.

Aussi ne s'agit-il pas de revenir sur ses orientations mais d'en conforter la démarche et de l'enrichir en l'adaptant aux évolutions sociales. Nous l'avons bien constaté à l'occasion des débats sur le Grand Paris ou sur EOLE.

Les Yvelines disposent d'atouts majeurs : une position stratégique sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre dans le cadre du Grand Paris, le développement sur notre territoire des deux OIN de Seine aval et du plateau de Saclay, des acteurs locaux et des entreprises de premier plan, une qualité de vie exceptionnelle aux portes de Paris. Il nous faut cultiver et mettre en valeur ces atouts car la concurrence entre territoires n'a jamais été aussi rude !

Pour cela, il faut en premier lieu que nous obtenions une amélioration des transports qui conditionnent notre développement et qui relèvent principalement de l'Etat et de la Région. Nous serons donc particulièrement vigilants et même pugnaces pour obtenir la réalisation rapide d'Eole en Vallée de Seine et la desserte du plateau de Saclay via Versailles Chantiers-Satory et la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il y a 48 heures encore, avec Yves Vandewalle, je rencontrais Maurice Leroy, ministre de la Ville, pour lui faire part de nos soucis.

Notre ambition doit être de créer de l'emploi et des logements, de nous engager pour des transports de meilleure qualité, et de promouvoir notre environnement, comme autant d'enjeux de société.

C'est pourquoi, j'y insiste, je veux mener une action forte et lisible pour assurer la cohérence du développement territorial, sur le modèle de ce qui nous pratiquons déjà tous ensemble dans nos deux OIN et dans nos intercommunalités.

En matière d'environnement, l'action du Conseil général s'articulera autour de trois projets d'envergure. A ce propos, j'ajoute que j'entends également préserver l'agriculture, qui participe de façon fondamentale à l'identité des Yvelines.

Le premier de ces projets est un plan Seine pour nous réapproprier les atouts à la fois sociaux, économiques et environnementaux du fleuve auquel nous avons durant tant d'années tourné le dos.

Au programme de ce premier projet, on trouve la valorisation des paysages par exemple avec le projet Seine Park de l'OIN Seine Aval, dont nous avons longuement parlé ; le maillage pour les circulations douces comprenant des passerelles et des aménagements de berges ; la préservation de la biodiversité – dès demain j'assisterai à l'inauguration de la passe à poissons d'Andrézy ; le développement d'activités touristiques et du fret fluvial grâce à l'extension du port de Limay, au

développement de celui de Triel et au projet de grande envergure du port d'Achères, dans la perspective de la réalisation du Grand Paris et du canal Seine Nord Europe.

Enfin nous voulons assurer la promotion du fleuve par des événements sportifs et culturels.

Le deuxième projet porte sur la mise en place d'une plate-forme éco-départementale ambitieuse qui consistera à soutenir les éco-projets innovants, à partager les éco-pratiques, à promouvoir l'éco-emploi, en un mot à développer l'écologie territoriale. Cette liste d'initiatives n'est pas exhaustive, elle a vocation à s'enrichir.

Le troisième projet consiste à élaborer d'un plan climat tel que cela est prévu par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce cadre, il conviendra d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments départementaux. Nous avons beaucoup à faire.

En matière de logement, nous poursuivrons et amplifierons la politique ambitieuse et originale des CDOR afin de soutenir la construction de logements diversifiés. J'en profite pour rappeler la mise en place par le Conseil général des deux outils très originaux et si utiles à l'émergence de projets pour l'habitat que sont l'Etablissement public foncier des Yvelines et la SEM 78.

Pour améliorer la performance énergétique de l'habitat, nous accompagnerons financièrement les propriétaires qui s'inscrivent dans le programme « habiter mieux » de l'ANAH. Nous les soutiendrons également s'ils utilisent des éco-matériaux, pour développer sur notre territoire cette filière créatrice d'emplois.

En matière de transport, nous poursuivrons nos projets de grandes infrastructures : tramway Viroflay-Vélizy-Châtillon, tangentielle Ouest Saint Germain-Saint Cyr, tangentielle Nord et voie nouvelle Montesson-Sartrouville.

Nous renforcerons également notre action en faveur des déplacements alternatifs : transports à la demande, parcs-relais aux abords des gares, co-voiturage, pistes cyclables pour desservir collèges et gares.

L'attractivité territoriale passe, bien évidemment, par le maintien à un haut niveau de l'aide aux communes et aux intercommunalités. Je pense en particulier aux communes rurales auxquelles l'aide du département est si nécessaire pour développer services et équipements. Je rappelle qu'entre 2009 et 2011, la part de l'investissement consacré aux communes dans notre budget a progressé de 27%.

J'en profite pour indiquer qu'à ce titre, seront réinitiés des dispositifs en faveur des équipements sportifs et du patrimoine culturel en péril. Je souhaite aussi pouvoir aider les quelques communes rurales qui ont encore sur leur territoire des préfabriqués dans leurs écoles malgré le dispositif exceptionnel que nous avons mis en place.

A travers cette politique territoriale, je veux confirmer aux maires et aux présidents d'intercommunalité ici présents qu'un partenariat privilégié lie nos collectivités. J'en serai personnellement le garant !

Le deuxième pilier de mon engagement porte sur le soutien à l'innovation, avec pour objectif de soutenir la croissance, donc le progrès.

L'innovation possède également la vertu de mobiliser les énergies et notre inventivité afin d'améliorer notre service au public.

Elle ouvre des perspectives nouvelles et passionnantes pour l'avenir. J'ai pu le mesurer à l'occasion de visites de centres de recherche, que nous avons aidés comme la Société Carmat, concepteur et développeur d'un cœur artificiel à Vélizy et le beau projet VeDeCom, véhicule décarboné et communicant à Satory, pour lequel nous espérons obtenir un financement via le grand emprunt national.

Les Yvelines disposent de réelles ressources pour être à la pointe du progrès, j'en suis convaincu. C'est pourquoi j'entends poursuivre notre engagement auprès des entreprises yvelinoises en matière de recherche et de développement.

Dans ce cadre, notre engagement en faveur de la Vallée de l'Automobile est un signal fort envoyé à cette filière. Les plus hauts dirigeants de Renault et de PSA l'ont reçu « cinq sur cinq », comme j'ai pu le vérifier lors de ma visite sur notre stand au salon international de l'automobile à Genève.

Nous allons également étudier la possibilité d'aider d'autres filières économiques comme celle des éco-matériaux.

L'innovation, c'est aussi notre engagement dans le numérique pour le rendre accessible au plus grand nombre. Une étude récente, remise au Gouvernement, montre combien ce secteur est en plein essor et créateur d'emplois. La France est plutôt à la traîne par rapport à l'Allemagne ou à l'Angleterre ; les Yvelines, plutôt en avance grâce au déploiement de notre propre réseau de fibre optique. Reste à concrétiser cet effort pour les foyers Yvelinois, notamment en milieu rural et dans le sud du département. Ce sera là l'ambition de la troisième phase du déploiement du très haut débit.

Les nouvelles technologies offrent de nouveaux horizons pour notre société. Il faut nous y engager pleinement. A ce titre dans la foulée des tableaux numériques interactifs, nous allons lancer l'expérimentation de tablettes numériques, véritables « cartables numériques » mais aussi de nouveaux usages pour aider à l'apprentissage et au soutien scolaire.

Vous le voyez, les opportunités sont nombreuses et j'entends faire des Yvelines un département pilote dans ce secteur. A cet effet, je vais créer une mission « innovation numérique » à mon cabinet pour réfléchir à toutes les applications possibles du numérique dans nos politiques. Il y va de notre capacité à préparer l'avenir.

Le troisième et dernier pilier est la solidarité. Vous savez tous à quel point j'y suis attaché et je m'y implique.

Cette politique se déclinera selon quatre axes.

Le premier est notre politique en faveur des familles. Elles constituent la base même de notre société. Je ferai en sorte que nos politiques publiques répondent à des besoins concrets et contribuent par des « gestes » déterminants à un développement harmonieux des familles à tous les âges de la vie.

Je souhaite aussi qu'un effort spécifique soit fait en direction de la jeunesse. Bien le plus cher de notre société, elle doit être notre plus bel investissement ; c'est l'idée du chèque jeunesse, mais aussi de la bourse pour les apprentis qui servira au financement de leur premier équipement professionnel.

Le deuxième axe est notre politique en faveur des personnes dépendantes, déjà très efficace. Nous allons engager rapidement l'ouverture de nouveaux établissements, aussi bien pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées. Nous serons prêts, dans le cadre de la nouvelle programmation, à financer mille places supplémentaires alors qu'en avoir créé 784 dans le cadre de la précédente programmation, celle de 2004, était déjà, de l'avis de tous, remarquable.

Je souhaite renforcer la création de nouveaux accueils de jour et le soutien aux « aidants familiaux » qui accompagnent les personnes atteintes de handicaps psychiques ou les victimes de la maladie d'Alzheimer.

J'entends faire porter personnellement tous mes efforts sur ce grand chantier, tant il m'apparaît important d'aider au mieux nos aînés à affronter cette si difficile période de la dépendance et de la fin de vie.

Le troisième axe est notre politique en faveur des bénéficiaires du RSA. Je ne veux pas que le RSA soit vécu comme une fatalité, surtout dans la période que nous traversons. Il doit être un tremplin pour le retour vers l'emploi. Nous multiplierons les synergies entre le tissu économique et les bénéficiaires du RSA pour maintenir en contact avec l'emploi ceux qui en ont été exclus.

Le financement de 800 contrats aidés sera un moyen de lutter contre ce déclassement social que je ne veux pas inéluctable. Nous travaillerons aussi à mettre en place le Pacte Territorial d'Insertion.

Le quatrième axe est notre politique de proximité territoriale dans l'action sociale. Les personnels de nos territoires assurent, dans des conditions souvent difficiles, un lien social précieux et permettent à ceux qui rencontrent des difficultés de conserver dignité et espoir. Aussi je veux que nos efforts conjuguent action sociale dans les territoires et programmes de développement du Conseil général.

A cette occasion je tiens à saluer le travail remarquable des nombreux personnels médicaux et sociaux du Département à la rencontre desquels je suis allé depuis deux ans.

En matière de solidarité, et, à l'heure où l'actualité internationale nous rappelle douloureusement que nous vivons dans un monde interconnecté par l'image, je redis aussi mon attachement à notre politique de coopération décentralisée.

Vous l'avez bien compris, à mes yeux, la solidarité est assurément le domaine le plus noble de notre action car en protégeant et en aidant les plus faibles ou les plus démunis, en favorisant le lien intergénérationnel, elle permet de renforcer l'unité de notre société.

L'attractivité territoriale, l'innovation, la solidarité, tels sont les trois grands piliers de cette mandature. Ils incorporent tous le développement durable et une gestion budgétaire qui allie maîtrise des coûts et faible fiscalité.

La réussite sera collective. C'est pourquoi je compte sur l'engagement total, à mes côtés, des vice-présidents à commencer par le premier d'entre eux, Pierre Lequiller, mais également de vous tous et de toutes les équipes du Conseil général.

Cette réussite confortera, s'il est nécessaire, le rôle indispensable du Conseil général qui en fait une institution de proximité tant appréciée et qui restera un acteur incontournable de la solidarité et du développement des territoires quelle que soit l'évolution des institutions.

Je tiens à redire mon attachement au débat d'idées, dans le respect des convictions de chacun, comme je l'ai fait durant mes deux années de présidence. C'est une attente de nos concitoyens que d'avancer tous ensemble en bonne intelligence.

J'en profite pour informer notre Assemblée de l'arrivée à mes côtés de Madame Aude Debreil comme nouvelle directrice générale des services. Ayant travaillé durant quatre années à ses côtés au sein de l'EPFY, j'ai apprécié sa puissance de travail, sa connaissance du territoire et de ses acteurs, son expérience. Je lui fais pleinement confiance.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans évoquer la réforme territoriale. Celle-ci, dans son souci de simplification, est nécessaire. La tâche est grande dans les Yvelines puisque 126 communes sur 262 sont hors d'une intercommunalité ! J'ai bien pris en compte les différentes hypothèses. Tout l'enjeu sera de réussir l'intercommunalité de projet. Là encore, j'apporterai mon appui et mon soutien à tous ceux qui sont en recherche afin de favoriser de façon consensuelle, j'y insiste, les regroupements de bons sens.

Voilà l'ambition que je souhaite partager avec vous tous et qui peut se résumer en ces termes : réussir à transformer l'inquiétude du lendemain évoquée au début de mon propos en espérance collective, et ce, au service des Yvelinois. (*Applaudissements prolongés*)

Nous allons examiner l'ordre du jour de cette séance un peu particulière. Auparavant, Philippe Esnol m'a demandé la parole.

M. ESNOL – Je voudrais à mon tour en quelques mots vous remercier, monsieur le président, du soutien immédiat et sans hésitation que vous nous avez apporté entre les deux tours des cantonales, et qui a tranché avec un certain nombre de déclarations équivoques. C'est à votre honneur, et à c'est à celui du Conseil général des Yvelines que vous l'avez fait à ce moment-là. D'autres collègues de la majorité départementale m'ont aussi apporté leur soutien et je veux leur dire que je l'ai beaucoup apprécié.

### *Détermination de la composition de la Commission permanente*

M. LE PRESIDENT – J’invite l’Assemblée, conformément aux articles L 3122-4 et L 3122-5 du code général des collectivités territoriales à fixer le nombre des vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Le Président étant membre de droit, je vous propose, d’arrêter à 11 le nombre des vice-présidents, ce qui est le maximum autorisé et à 12 celui des autres membres.

Je mets aux voix cette proposition, qui reconduit la situation existant lors du mandat antérieur.

*Il en est ainsi décidé.*

### *Election des membres de la Commission permanente*

M. LE PRESIDENT – En accord avec André Sylvestre président du groupe des Elus de Gauche, une seule candidature par poste à pourvoir a été déposée auprès du Président. Nous allons procéder à un vote bloqué, ce qui rend inutile le délai de réception des candidatures.

Voici la liste fixée d’un commun accord par les groupes de l’Assemblée.

Outre le Président,

1<sup>er</sup> Vice-président : Pierre Lequiller

2<sup>ème</sup> Vice-président : Jean-François Bel

3<sup>ème</sup> Vice-président : Hervé Planchenault

4<sup>ème</sup> Vice-président : Ghislain Fournier

5<sup>ème</sup> Vice-président : Yves Vandewalle

6<sup>ème</sup> Vice-président : Pierre Fond

7<sup>ème</sup> Vice-président : Jean-Marie Tétart

8<sup>ème</sup> Vice-président : Jean-François Raynal

9<sup>ème</sup> Vice-président : Maurice Solignac

10<sup>ème</sup> Vice-président : Alexandre Joly

11<sup>ème</sup> Vice-président : Olivier Delaporte

MME BOUTIN – Il n’y a pas de femme !

M. LE PRESIDENT – Les autres membres sont, par ordre alphabétique,

Jean-Louis Barth

Philippe Brillault

François Deligné

Joël Desjardins

Philippe Esnol

Olivier Lebrun

Daniel Level

Jeanine Mary

Jacques Saint-Amaux

André Sylvestre

Michel Vialay

Michel Vignier

*Il en est ainsi décidé à l’unanimité.*

*La Commission permanente est ainsi constituée.*

### ***Détermination de la composition des commissions réglementaires du Conseil général***

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de procéder à la désignation des membres des commissions réglementaires. Pour chacune, j’indique la liste unique des candidats.

***Commission des Finances*** : Jean-Louis Barth, Christine Boutin, Olivier Delaporte, Olivier Lebrun, Hervé Planchenault, Laurent Richard, Maurice Solignac, Ismaïla wane

*Il en est ainsi décidé à l’unanimité.*

***Commission Equipement*** : Olivier de La Faire, Jean-Philippe Mallé, Jean-François Raynal, Jacques Saint-Amaux, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vialay

*Il en est ainsi décidé à l’unanimité.*

***Commission Education, Culture et Affaires générales*** : Joël Desjardins, François Deligné, Maryse Di Bernardo, Alexandre Joly, Pierre Lequiller, Philippe Pivert, André Sylvestre

*Il en est ainsi décidé à l’unanimité.*

***Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales*** : Marie-Hélène Aubert, Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Daniel Level, Jeanine Mary, Michel Vignier

*Il en est ainsi décidé à l’unanimité.*

***Commission Urbanisme, Environnement et affaires rurales*** : Jean-François Bel, Michel Colin, Philippe Esnol, Jean-Michel Gourdon, Didier Jouy, Joël Loison, Karl Olive

*Il en est ainsi décidé à l’unanimité.*

### ***Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics***

M. LE PRESIDENT – D’après le règlement intérieur en son article 5.1, la commission comprend obligatoirement une représentation de l’ensemble des groupes politiques du Conseil Général.

Elle comprend d’une part le Président du Conseil général ou son représentant, qui sera Hervé Planchenault. J’en profite pour le remercier de tout le travail qu’il faut dans ce cadre comme dans celui de la commission d’appels d’offres. Elle comprend ensuite :

Le Président de la Commission des Finances.

Le Président de la Commission Equipement.

Le Président de la Commission Education, Culture et Affaires générales.

Le Président de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales.

Le Président de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales.

Et sept autres membres avec une représentation proportionnelle des groupes politiques constitués :

Jean-Louis Barth

Jean-François Bel

Christine Boutin

Didier Jouy

Jean-Philippe Mallé

Jacques Saint-Amaux

Jean-Marie Tétart

*La composition de la commission telle que proposée par M. le Président est adoptée à l’unanimité.*

### ***Détermination de la composition de la commission du Règlement du Conseil général***

M. LE PRESIDENT – Cette commission se réunit une fois au maximum pendant le mandat. Son président est le Président du Conseil général ou son représentant, qui sera Hervé Planchenault. Pour les sept autres membres, avec une représentation de chaque groupe, les candidats sont :  
Jean-Louis Barth  
Christine Boutin  
Olivier Delaporte  
Pierre Fond  
Jean-François Raynal  
Philippe Tautou  
Michel Vignier  
*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

### ***Délégation par le Conseil général de l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente***

M. LE PRESIDENT – Cette délégation permet à la Commission permanente de remplir sa mission. Il y a trois ans, nous avons toiletté la liste des attributions. Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil général du 3 juillet 2009 relative aux délégations de pouvoirs du Conseil général à la Commission Permanente ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne délégation à la Commission permanente, dans le cadre des dispositifs et règlements arrêtés par l'Assemblée Départementale, pour :

#### **ACTION SOCIALE :**

##### ***Dispositions générales :***

Article 1<sup>er</sup> : Attribution chaque année des subventions de fonctionnement et des aides à l'investissement, d'un montant inférieur à 23 000 € aux organismes et associations dans le cadre du règlement de l'action sociale et médico-sociale du département des Yvelines.

Article 2 : Renouvellement des subventions annuelles et mises à disposition de moyens votées par l'Assemblée départementale en faveur d'associations à caractère social.

##### ***Autonomie :***

Article 3 : Financement de l'installation de dispositifs de rafraîchissement dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes.

Article 4 : Demandes d'habilitations individuelles au titre de l'aide sociale concernant le placement en structures spécialisées des personnes âgées et des personnes handicapées.

Article 5 : Approbation des conventions avec les centres communaux d'action sociale pour l'instruction des demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile par l'intermédiaire d'un télé-service mis à disposition par le département (délibération du conseil général du 19 février 2010).

Article 6 : Approbation des avenants aux contrats-types (avec un gestionnaire unique ou dans le cas d'une articulation entre gestionnaires) conclus dans le cadre du nouveau découpage des coordinations gérontologiques (délibération du conseil général du 10 juillet 2009).

Article 7 : Approbation des avenants à la convention tripartite conclue pour l'accueil de jour Alzheimer géré par le centre hospitalier intercommunal de Poissy/Saint Germain en Laye (délibération du conseil général du 25 septembre 2009).

Article 8 : Approbation des modifications et avenants au protocole-type « TRANSCARTE » avec les centres communaux d'action sociale (délibération du conseil général du 16 avril 2010).

Article 9 : Approbation des avenants aux conventions avec les communes pour la prise en charge au titre de l'aide sociale des services d'accueil de jour pour personnes âgées (délibération du conseil général du 28 mai 2010).

Article 10 : Approbation des avenants aux conventions conclues avec l'Association des Paralysés de France de Voisins le Bretonneux pour le financement en dotation globale de son service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et de son service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) - (délibération du conseil général du 9 juillet 2010).

Article 11 : Approbation des avenants aux contrats d'objectifs et de moyens fixant les modalités de fonctionnement du service d'accueil de jour géré par la fondation Mallet à Richebourg, et par la fondation Jean BOST à Guyancourt (délibérations du conseil général des 9 juillet 2010 et 4 mars 2011).

#### *Enfance – adolescence-famille – santé :*

Article 12 : Affectation des crédits au titre de la prévention générale, de la prévention spécialisée, de la prévention des mauvais traitements, de la médiation familiale et des projets innovants en matière de prévention générale ou spécialisée, y compris au bénéfice des foyers de jeunes travailleurs au titre de leur action socio-éducative d'insertion auprès des jeunes et dans les domaines afférents aux « nouveaux outils » de prévention.

Article 13 : approbation de tout avenant aux conventions conclues avec les associations de prévention spécialisée (délibération du conseil général du 18 juin 2010).

Article 14 : Affectation des crédits au titre de la prévention des risques de toute nature à la période de l'adolescence (sécurité routière, santé ...) et des interventions de soutien aux difficultés de l'adolescent (point « écoute » ...).

Article 15 : Approbation des avenants à la convention de collaboration conclue avec le Centre Hospitalier de Versailles, la Maison de l'Enfance des Yvelines et le Centre Maternel de Porchefontaine (délibération du conseil général du 4 mars 2011).

Article 16 : Plan d'accélération du développement de l'accueil de la petite enfance, s'agissant des maisons d'assistants maternels, et en fonction des textes législatifs et réglementaires : évolution des conventions types à conclure avec les assistants maternels devant exercer leur activité au sein de la maison d'assistants maternels, la CAFY et, éventuellement, la CMSA d'Île-de-France (délibération du conseil général du 20 novembre 2009).

Insertion :

Article 17 : Affectation des crédits au titre du Programme Départemental d'Insertion voté par l'Assemblée Départementale.

Article 18 : Modifications à la convention de création du fonds de garantie «Yvelines Actives » dans les conditions fixées par la délibération du 20 mars 2009.

Article 19 : Conventions et avenants passés avec les centres communaux d'action sociale des Yvelines pour l'accompagnement social des bénéficiaires du R.S.A.

Autres interventions dans le domaine social :

Article 20 : Affectation des crédits au titre de dispositifs permanents votés par le Conseil général : Anciens Combattants, Victimes de Guerre, congrès, drapeaux, unions départementales des syndicats, jardins familiaux et sociétés d'horticulture, sous la réserve des subventions qui sont énumérées en annexe au Budget Départemental en application de l'article L3312-7.

Article 21 : Remboursement des aides en faveur des demandeurs d'emploi aux collectivités, établissements publics, organismes ou associations (carte orange, prime de Noël et de vacances, prime mensuelle..) selon les modalités approuvées en Conseil général.

## **BATIMENTS :**

Article 22 : Approbation des opérations de bâtiment décidées par le Conseil général dans les Programmes Pluriannuels d'Investissements et définition des modes de dévolution des marchés d'études, de fournitures, de services et de travaux, à l'exception des opérations de construction et de reconstruction et des opérations de plus de 1 000 000 € H.T.

Article 23 : Autorisation du Président du Conseil général à effectuer au nom du Département toute demande de permis de construire et plus généralement toute demande au titre du droit des sols et toute demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier des établissements recevant du public (articles R 123-23 et R 123-24 du Code de la construction et de l'habitat).

Article 24 : Opération de maintenance sur les bâtiments départementaux d'un montant inférieur à 90 000 € H.T.

## **CONSEIL GENERAL :**

Article 25 : Attribution de mandats spéciaux aux membres de l'Assemblée départementale ouvrant droit à remboursement ou prise en charge directe des frais de mission et de représentation.

Article 26 : Conditions d'exercice des mandats locaux :

- écrites des indemnités individuelles et reversement éventuel de ces derniers, en partie ou en totalité, à différents membres de l'assemblée départementale.

-adoption des mesures dont la mise en œuvre est subordonnée à la parution future de décrets, et des éventuelles mises en conformité légales ou réglementaires des dispositions de la délibération du 30 mai 2008, relative aux indemnités de fonction des élus départementaux.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Article 27 : Approbation des aides et financements pour la politique « Yvelines, partenaires du développement », et en particulier :

-approbation des conventions de partenariat avec les collectivités, mandataires et entités des pays tiers (délibérations du conseil général des 23 juin 2006 et 23 mars 2007) ;

-approbation des conventions et avenants afférents au dispositif « appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale » (délibérations du conseil général des 23 juin 2006, 23 octobre 2009 et 4 mars 2011) ;

-approbation des conventions et avenants afférents au dispositif « solidarité migrants » (délibération du conseil général des 23 juin 2006, 23 octobre 2009 et 4 mars 2011).

## **CULTURE :**

### Patrimoine :

Article 28 : Attribution des aides Collège et Patrimoine en Yvelines (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 29 : Attribution des aides au déplacement vers le musée de l'Histoire de France (délibération du conseil général du 16 avril 2010).

Article 30 : Attribution des subventions aux sociétés savantes (délibération du conseil général du 26 novembre 2010).

Article 31 : Attribution de crédits de paiement dans le cadre de l'adhésion du Département au groupement d'intérêt public culturel « Port Royal des Champs » dans la limite de l'autorisation de programme votée (délibération du Conseil général du 18 février 2005).

Article 32 : Approbation des annexes à la convention constitutive du Centre de Recherche du Château de Versailles (C.R.C.V.) et attribution des subventions de fonctionnement et cotisations annuelles, dans le cadre des crédits inscrits au budget départemental (délibération du Conseil général du 23 juin 2006).

Article 33 : Attribution de subventions au titre des programmes concertés avec l'Etat (Musées, monuments historiques, orgues) - (délibération du Conseil général du 16 avril 2010)

Article 34 : Affectation des autorisations de programme relatives au Plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leurs édifices culturels structurants - patrimoines non protégé, protégé, protégé en péril et équipements culturels structurants (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 35 : Partenariat avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de sa mission de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Lecture publique :

Article 36 : Attribution des aides au fonctionnement des bibliothèques (délibération du conseil général du 16 avril 2010).

Article 37 : Attribution des subventions relatives au programme autonome départemental d'aide à l'informatisation des bibliothèques publiques des villes de moins de 10 000 habitants (délibération du Conseil général du 9 juillet 2004).

Article 38 : Attribution des subventions relatives au programme autonome départemental d'aide à l'équipement matériel et mobilier des bibliothèques publiques des villes de moins de 10 000 habitants (délibération du Conseil général du 9 juillet 2004).

Article 39 : Mise à disposition gracieuse de mobilier spécialisé pour équiper les bibliothèques destinées aux publics défavorisés ou empêchés, en particulier les bibliothèques installées dans des établissements pénitentiaires ou dans des hôpitaux (délibération du Conseil général du 9 juillet 2004).

Article 40 : Subventions de fonctionnement à la Maison Elsa Triolet Aragon de Saint-Arnoult-en-Yvelines dans le cadre de l'organisation de sa saison culturelle, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental

Archéologie :

Article 41 : Conventions de prêts de matériels pédagogiques d'initiation à l'archéologie (délibérations du Conseil général du 27 septembre 2002).

Article 42 : Conventions d'échange et d'utilisation de documentations archéologiques départementales (délibérations du Conseil général du 26 janvier 2001).

Article 43 : Approbation des donations de collections archéologiques (délibération du 4 mars 2011).

Musée Départemental Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye :

Article 44 : Contrats d'entretien et de maintenance du Musée Départemental Maurice Denis (délibération du Conseil général du 27 janvier 1995).

Article 45 : Organisation de manifestations, d'animations, prêts de tableaux et autres décisions afférentes à l'activité courante de l'établissement (délibération du Conseil général du 30 avril 2004).

Spectacle vivant (musique, danse, théâtre) :

Article 46 : Attribution des aides à l'aménagement de studios de répétitions pour les musiques actuelles (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 47 : Attribution des aides au développement et à l'investissement des écoles de musique et de danse (délibérations du Conseil général des 16 avril et 9 juillet 2010).

Article 48 : attribution des aides au développement des musiques actuelles (délibération du conseil général du 16 avril 2010).

Article 49 : Attribution des aides à la diffusion professionnelle musicale et chorégraphique (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 50 : Attribution des aides à la formation des ensembles musicaux et chorégraphiques amateurs (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 51 : Attribution des aides aux pratiques théâtrales amateurs – troupes, ateliers et festivals - (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 52 : Attribution des aides à la création théâtrale professionnelle (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 53 : Attribution des aides au déplacement des groupes vers les spectacles théâtraux, musicaux et chorégraphiques (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 54 : Attribution des aides au fonctionnement des sociétés musicales, harmonies, batteries et fanfares (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 55 : Attribution des aides aux festivals professionnels, musique ou danse (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 56 : Attribution des aides aux centres d'action culturelle sur conventions d'objectifs (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 57 : Attribution de subventions au centre de musique baroque de Versailles – CMBV (délibération du conseil général du 12 juillet 2006).

Article 58 : Attribution de subventions à l'Association théâtre du Mantois pour l'organisation de la biennale des Francos – arts de la scène pour les jeunes publics (délibération du 22 juin 2007).

#### Arts plastiques :

Article 59 : Attribution des aides aux salons d'art selon les modalités arrêtées en Conseil général (délibération du Conseil général du 26 novembre 2010).

Article 60 : Attribution des aides à l'édition de catalogues d'expositions (délibération du Conseil général du 16 avril 2010).

Article 61 : Partenariat avec les commissaires d'exposition (délibération du Conseil général du 8 juillet 2005).

Article 62 : Conventions passées avec des artistes pour l'utilisation de leurs œuvres (délibération du Conseil général du 22 avril 2005).

Article 63 : Composition de jurys d'attribution de prix à l'occasion d'expositions organisées par le Département des Yvelines à l'Orangerie et au Domaine de Madame Elisabeth (délibération du 16 février 2007).

Article 64 : Examen d'éventuels avenants à la convention triennale d'objectifs 2009-2011 conclue avec le Centre National de l'Édition et de l'Art Imprimé (C.N.E.A.I.) et adoption des conventions financières 2010 et 2011 (délibération du 25 septembre 2009).

Autres dispositions dans le domaine culturel :

Article 65 : Acquisitions d'œuvres d'art.

Article 66 : Conventions relatives à des prêts d'œuvres consentis à titre gratuit ou onéreux par des tiers au Département, afin de permettre à ce dernier d'organiser des expositions dans des locaux départementaux (délibération du 26 janvier 2007).

Article 67 : Convention d'autorisation d'exploitation en ligne d'œuvres des arts visuels avec la société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (A.D.A.G.P.) et évolution des relations contractuelles avec A.D.A.G.P. (délibération du Conseil général du 25 mars 2005).

Article 68 : Partenariat entre le département des Yvelines et le Parc aux Etoiles de Triel-sur-Seine y compris engagements financiers à venir dans la limite des crédits inscrits au budget départemental (délibération du Conseil général du 24 novembre 2006).

Article 69 : Renouvellement annuel de subventions d'un montant inférieur à 23 000 € accordées par le Conseil général.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Article 70 : Approbation d'avenants éventuels à la convention relative aux analyses obligatoires de santé animale et attribution des subventions annuelles (délibération du Conseil général du 25 mars 2005)

Article 71 : Attribution des subventions au titre du dispositif Collectivités numériques (délibération du Conseil général du 22 décembre 2005).

Article 72 : Espaces publics numériques– attribution des subventions (délibération du Conseil Général du 26 juin 2009).

Article 73 : Dispositif économique départemental (délibérations du Conseil général des 21 décembre 2004, 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008 et 26 juin 2009).

Décisions concernant :

- incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, certification de pépinières, réhabilitation d'anciens bâtiments industriels, requalification de zones d'activités économiques, reconversion de terrains industriels,
- participation de partenaires aux salons professionnels, parrainage de manifestations locales, études préalables aux projets de développement et d'aménagement,
- aide à la recherche et développement pour les PME, accompagnement de transfert de technologie,
- soutien à l'investissement des PME, aide aux projets d'investissement des réseaux, accueil d'entreprises aux salons professionnels,
- commerces multiservices en milieu rural,
- dispositif économique en faveur de l'agriculture, projets structurants en agriculture

Article 74 : Attribution des subventions relatives aux équipements de recherche (délibération du Conseil général du 26 juin 2009).

Article 75 : Attribution des aides relatives à la création et au développement de plates-formes France Initiative (PFFI) (délibération du Conseil général du 26 juin 2009).

Article 76 : Approbation des avenants éventuels à la convention avec l'Etat relative aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour les entreprises (délibération du conseil général du 4 février 2011).

### **PLAN D'APPUI A LA FILIERE AUTOMOBILE :**

Article 77 : Prêts participatifs de développement : approbation des avenants à la convention passée avec OSEO, attribution des subventions et signature des conventions avec les entreprises bénéficiaires (délibération du 12 mars 2009) étant précisé que chacune des entreprises bénéficiaires signera une convention avec le Département définissant les modalités de versement de la subvention.

Article 78 : Aide au diagnostic financier des entreprises du secteur automobile : approbation des avenants à la convention passée avec OSEO, l'Ordre des experts comptables et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines-Val d'Oise, attribution des subventions et signature des conventions avec les entreprises, dans les conditions arrêtées par le conseil général dans sa délibération du 12 mars 2009, étant précisé que chacune des entreprises bénéficiaires signera une convention avec le Département définissant les modalités de versement de la subvention.

#### Autres interventions économiques :

Article 79 : Attribution des subventions au titre de la convention de partenariat relative au plan de développement d'HEC 2007-2011 (délibération du Conseil général du 19 octobre 2007).

Article 80 : Renouvellement de l'adhésion et cotisation à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) (délibération du Conseil général du 24 février 2006).

Article 81 : Renouvellement de l'adhésion et de la cotisation à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (ORIE) - (délibération du 29 mai 2009).

### **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :**

#### Contrats :

Article 82 : Attribution des subventions pour assistance à maîtrise d'ouvrage et assistance à la conduite d'opération dans le cadre d'opérations subventionnées par la politique contractuelle départementale (délibération du Conseil général du 30 janvier 2004).

Article 83 : Avenants sans incidence financière aux contrats ruraux et départementaux (délibérations du Conseil général du 28 février 1997 et du 27 juin 2003).

Article 84 : Avenants sans incidence financière aux contrats de renouvellement urbain (délibérations du Conseil général des 24 février 2006 et 10 juillet 2008)

#### Logement :

Article 85 : Aides relatives aux Expertises habitat (délibération du Conseil général du 24 février 2006).

Article 86 : Attribution des subventions relatives aux foyers de jeunes travailleurs et résidences sociales et étudiantes (délibération du Conseil général du 22 juin 2007).

Article 87 : Attribution des subventions relatives à l'amélioration du parc de logements conventionnés des communes (délibération du Conseil général du 27 avril 2007).

Grands Projets de Ville :

Article 88 : Conventions annuelles ou avenants relatifs aux conventions de direction de projets ou constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du GPV de Trappes-La Verrière (délibérations du Conseil général du 21 juin 2002 et du 10 juillet 2002).

Parcs Naturels Régionaux :

Article 89 : Attribution au PNR du Vexin français des subventions pour le programme d'actions 2007-2013 (délibération du Conseil général du 15 février 2008).

Aménagement foncier :

Article 90 : Institution des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier (délibération du Conseil général du 23 juin 2006).

Article 91 : Ensemble des décisions et actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de toute opération d'aménagement foncier approuvé par l'Assemblée départementale (délibération du Conseil général du 12 juillet 2007).

Article 92 : Convention d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour un développement équilibré des Yvelines : approbation de tout éventuel avenant à la convention et attribution des avances reconstituables complémentaires au titre du programme AFDEY selon les modalités stipulées dans la convention (délibération du 20 juin 2008).

Interventions diverses :

Article 93 : Attribution des financements départementaux au titre de la convention relative au dispositif d'Intervention Foncière et Immobilière (DIFI) OIN Seine Aval (délibération du Conseil général du 23 mars 2007).

Article 94 : Attribution de subventions pour les études d'urbanisme et les études pour les intercommunalités à fiscalité propre (délibérations du Conseil général des 19 octobre 2007 et 4 février 2011).

Article 95 : Attribution des subventions au titre du programme d'insertion des réseaux électriques et de télécommunications dans l'environnement (délibération du Conseil général du 9 juillet 2010).

Article 96 : Attribution de la cotisation départementale annuelle au syndicat mixte ouvert « Paris Métropole » (délibération du conseil général du 24 septembre 2010).

**EDUCATION :**

Article 97 : renouvellement du matériel et du mobilier des collèges publics et établissements internationaux : affectation des subventions annuelles sur la base des ratios élèves adoptés par le conseil général et des subventions complémentaires destinées aux opérations de reconstruction, restructuration ou réhabilitations programmées, au remplacement de matériel volé ou dégradé et aux dépenses imprévues dans la limite des crédits disponibles inscrits chaque année au budget (délibération du conseil général du 4 mars 2011).

Article 98 : subventions d'investissement aux communes pour les travaux dans les établissements scolaires du 1er degré (constructions, extensions, reconstructions et grosses réparations) : individualisation des subventions dans la limite du montant de l'autorisation de programme annuelle votée au budget (délibération du conseil général du 16 avril 2010).

Article 99 : affectation des crédits disponibles inscrits chaque année au budget dans le cadre du fonds départemental de solidarité aux collèges publics, privés sous contrat d'association et établissements internationaux (délibération du conseil général du 16 avril 2010).

Article 100 : affectation des crédits ouverts au budget dans le cadre du soutien aux actions éducatives mises en place dans les collèges.

Article 101 : Attribution de subventions annuelles de fonctionnement en faveur des instances départementales d'association de parents d'élèves telles que définies par délibération du Conseil général du 25 juin 2004).

Article 102 : Attribution des subventions d'investissement aux collèges privés placés sous contrat d'association sur la base des modalités arrêtées par la délibération du Conseil général du 8 juillet 1994 dans la limite de l'Autorisation de Programme votée au Budget Primitif.

Article 103 : Attribution de subventions forfaitaires annuelles de fonctionnement aux classes d'initiation au français recensées à chaque rentrée scolaire (délibération du Conseil général du 25 juin 2004).

Article 104 : Concessions de logement dans les collèges publics et lycées internationaux relevant de la responsabilité du Département (délibération du 12 juillet 2007).

Article 105 : Conventions relatives aux mises à disposition de biens immobiliers pour les collèges existants (délibération du Conseil général du 21 juin 2002 et du 28 mars 2003).

Article 106 : Fixation du montant de la participation départementale aux dépenses annuelles d'investissement sur le restaurant du foyer Courtel à Croissy-sur-Seine, dans la limite des crédits ouverts au budget (délibération du Conseil général du 27 mai 2004).

Article 107 : Procédures de désaffectation des biens utilisés par les collèges (délibération du 28 mars 2003).

Article 108 : Subventions ponctuelles d'investissement et de fonctionnement allouées aux associations, Établissements Publics et collectivités dans la limite d'un plafond de subvention de 23 000 € chacune.

Article 109 : Renouvellement de subventions annuelles ayant fait l'objet de décision du conseil général, dans la limite de 23 000 € chacune.

Article 110 : Répartition du Fonds Commun départemental de l'Hébergement des collèges publics et lycées internationaux selon les modalités approuvées en Conseil général (délibération du Conseil général du 9 juillet 2004).

Article 111 : Prolongation de la convention relative à la mise à disposition des installations de la demi-pension du collège Benjamin Franklin à Epône et à la répartition des charges entre le Département et le syndicat intercommunal de la région d'Epône (S.I.R.E.) (délibération du Conseil général du 8 juillet 2005).

Article 112 : Mise à disposition par les collectivités locales de logements de fonction pour les collèges, afin de satisfaire à des besoins de relogement provisoire (délibération du Conseil général du 27 mai 2005).

Article 113 : Répartition des charges de fonctionnement des collèges publics ou privés sous contrat d'association à recrutement interdépartemental, dans la limite des crédits ouverts chaque année à ce titre au budget départemental (délibération du Conseil général du 27 mai 2004).

Article 114 : Subventions d'investissement versées aux collèges publics et lycées internationaux pour travaux (délibération du Conseil général du 31 janvier 2003).

Article 115 : Subventions d'équipement versées aux collèges privés placés sous contrat d'association pour l'informatique pédagogique (délibération du Conseil général du 30 janvier 2004).

Article 116 : Subventions d'équipement versées aux collèges publics et lycées internationaux pour l'informatique pédagogique et administrative. Affectation des crédits disponibles inscrits chaque année et réactualisation périodique de la liste des équipements subventionnables en fonction de l'évolution du marché et intégration de nouveaux matériels non référencés (délibérations du Conseil général des 15 février 2008 et 26 mars 2010).

Article 117 : Subvention d'investissement aux communes et groupements de communes pour l'acquisition de tableaux numériques interactifs (délibérations du conseil général des 20 mars 2009 et 26 mars 2010).

Article 118 : Subventions de fonctionnement aux collèges et lycées internationaux au titre d'appariements scolaires (délibération du Conseil général du 16 février 2007).

Article 119 : Subventions de fonctionnement aux classes spécialisées (délibération du Conseil général du 31 mars 2000).

Article 120 : Subventions d'équipement des écoles maternelles intercommunales créées en zone rurale (délibération du Conseil général du 19 juillet 1994).

Article 121 : Convention relative au fonctionnement des cuisines centrales en collège : approbation des conventions à intervenir entre le département, les cuisines centrales implantées en collèges et les établissements desservis par ces cuisines centrales, et leurs éventuels avenants (délibération du 10 juillet 2008).

Article 122 : Soutien aux actions éducatives mises en place au titre de l'accompagnement éducatif dans les collèges et lycées internationaux, activités durant la période estivale et formation aux gestes de premier secours : affectation des crédits ouverts au budget dans le cadre du dispositif arrêté par le conseil général (délibérations des 24 octobre 2008 et 9 juillet 2010).

Article 123 : collèges privés sous contrat d'association :  
-affectation, dans la limite de 1 140 € annuels parétablissement, des dotations auxquelles ils peuvent prétendre pour la souscription de contrats de connexion internet ;  
-réévaluation du forfait élève de base en cas de mesures globales d'ajustement des dotations au profit de l'ensemble des collèges publics (délibération du conseil général du 4 février 2011).

## **ENVIRONNEMENT :**

### Espaces naturels :

Article 124 : Attribution des subventions pour les espaces naturels (délibération du Conseil général du 24 novembre 2006).

Article 125 : Attribution des subventions pour l'aide à l'acquisition et à l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre et équestre (délibération du Conseil général du 23 juin 2006).

Article 126 : Mise en œuvre du schéma départemental de la randonnée pédestre, mise à jour ne remettant pas en cause son économie générale, approbation de conventions avec des communes, des établissements publics, la région Île de France, l'État, des particuliers ou des associations et approbation des avenants éventuels à la convention avec le CODERANDO 78 pour le développement et la gestion des itinéraires de randonnée pédestre ne remettant pas en cause son économie générale (délibération du Conseil général du 24 septembre 2010).

Article 127 : Mise en œuvre du schéma départemental de la randonnée équestre, mise à jour lors de modifications ponctuelles d'itinéraires après accord des communes, approbation de conventions avec des communes, des établissements publics, la région Ile de France, l'Etat, des particuliers ou des associations, et attribution dans le cadre du dispositif d'aide à la création et à l'aménagement d'hébergement de tourisme équestre (délibération du conseil général du 4 février 2011).

### **EAU :**

Article 128 : Attribution des subventions départementales annuelles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) Orge-Yvette (délibération du Conseil général du 25 octobre 2002).

Article 129 : Attribution des subventions départementales annuelles de fonctionnement et d'investissement au Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO.BA.H.M.A.) (Délibération du Conseil général du 9 juillet 2004).

### Déchets :

Article 130 Attribution des subventions départementales pour l'élimination des dépôts et décharges sauvages dans le Département selon les modalités arrêtées par délibération du Conseil général du 25 juin 2004).

### Contrats :

Article 131 Avenants sans incidence financière aux contrats "eau" (délibération du Conseil général du 24 novembre 2006).

### Autres interventions dans le domaine de l'environnement :

Article 132 Attribution des subventions pour le Fonds Départemental d'Action foncière (FDAF) (délibération du Conseil général du 19 octobre 2007).

Article 133 Attribution de subventions pour les véhicules propres (délibérations du Conseil général des 24 novembre 2006 et 28 mai 2010).

Article 134 Cotisations à l'association Bruitparif (délibération du Conseil général du 12 juillet 2007) et à l'association AIRPARIF (délibération du conseil général du 26 septembre 2008)

Article 135 : Attribution des subventions aux associations de protection de l'environnement (délibération du Conseil général du 21 décembre 2004).

#### **FINANCES :**

Article 136 : Remises gracieuses des pénalités de retard de paiement de taxes départementales d'urbanisme et d'admission en non-valeur au titre des taxes d'urbanisme (délibérations du Conseil général du 22 décembre 2005).

Article 137 : Répartition interdépartementale des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle des autres départements (Délibération du Conseil général du 22 novembre 1996, du 30 avril 2004).

#### **JEUNESSE ET SPORTS :**

Article 138 : conventions au profit d'associations « jeunesse et sports » dont le montant cumulé de subventions issues de dispositifs pour lesquels la commission permanente a reçu délégation d'affectation excède 23 000 € (délibération du conseil général du 18 juin 2010).

#### Sports :

Article 139 : affectation de subventions d'investissement aux associations sportives (délibération du conseil général du 10 juillet 1997).

Article 140 : renouvellement de la convention avec l'Association Sportive Mantaise et fixation du montant de sa subvention (délibération du conseil général du 18 juin 2010).

Article 141 : Affectation de subventions de fonctionnement au profit des classes sportives à horaires aménagés dans les collèges, des écoles pluridisciplinaires de sport, des associations de sport fédéral et scolaire et des associations au titre de l'accès au sport de haut niveau amateur (délibérations du Conseil général du 10 juillet 2002, 25 avril 1997, 20 octobre 1995).

Article 142 : Conventions de partenariat entre le Département des Yvelines et les comités départementaux de sport fédéral et scolaire (délibérations du Conseil général du 20 octobre 1995).

Article 143 : Mise en œuvre de la convention passée en termes de fonctionnement avec l'Association Hospitalière de Médecine Sportive, (délibération du Conseil général du 22 juin 2001).

Article 144 : Partenariat entre le Département des Yvelines et la Fondation « Paris Saint-Germain » pour la réalisation d'actions d'insertion par le sport (délibérations du Conseil général du 18 mai 2001).

Article 145 : Partenariat entre le Département des Yvelines et la société anonyme sportive professionnelle (S.A.S.P.) « Paris Saint-Germain ». (délibération du Conseil général du 25 avril 1997).

Article 146 : subventions ponctuelles de fonctionnement allouées aux associations et collectivités : affectation des crédits disponibles inscrits au budget, dans la limite d'un plafond de 23 000 € chacune.

Article 147 : Aides départementales au titre du dispositif d'Aide Individuelle aux Sportifs de haut niveau amateur des Yvelines (D.A.I.S.Y.) (délibération du Conseil général du 12 juillet 2007).

Article 148 : Affectation des crédits inscrits au budget au titre du projet « Cheval au collège » selon les modalités arrêtées par le conseil général (délibération du 24 octobre 2008).

Article 149 : soutien aux équipements sportifs communaux nécessaires à la pratique de l'EPS en collèges : affectation des subventions dans la limite des crédits ouverts au budget et approbation des conventions types correspondant aux projets ainsi financés (délibération du conseil général du 26 mars 2010).

*Jeunesse :*

Article 150 : Affectation de subventions d'équipement aux associations relevant du secteur « jeunesse » (délibération du conseil général du 23 octobre 1998).

Article 151 : Affectation de subventions de fonctionnement (associations, centres de vacances et de loisirs, bourses de formation des animateurs et directeurs des centres) (délibérations du Conseil général du 28 avril 2000, 28 novembre 2003, 8 décembre 2000).

Article 152 : Mise en œuvre des conventions de partenariat votées par le Conseil général avec les unions et délégations départementales relevant du secteur jeunesse (délibérations du Conseil général du 28 avril 2000).

Article 153 : Subventions aux associations au titre des projets « Humanitaires Jeunes 78 » (délibérations du Conseil général du 31 mars 2000).

Article 154 : renouvellement de subventions ayant fait l'objet de décision du conseil général, dans la limite de 23 000 € chacune (délibération du conseil général du 28 avril 2000).

Article 155 : Subventions ponctuelles de fonctionnement allouées aux associations et collectivités dans la limite d'un plafond de 23 000 € chacune.

**MARCHES PUBLICS :**

Article 156 : Approbation, dans le cadre des dispositifs et règlements adoptés par l'assemblée départementale, de toutes demandes de remises gracieuses de pénalités en matière de marché public (délibération du 18 décembre 2008).

**MOYENS IMMOBILIERS, MOBILIERS ET MATERIELS :**

Article 157 : Abonnements aux bases de données documentaires.

Article 158 : Aliénation de matériel informatique et téléphonique.

Article 159 : Attribution de moyens matériels, réalisation des programmes de formation, à l'Institut de Formation Sociale des Yvelines et à l'Ecole Départementale de Puériculture.

Article 160 : Baux et conventions de mise à disposition des locaux liés au patrimoine immobilier (Collèges, locaux administratifs, espaces territoriaux, locaux pour les P.M.I., parkings, gendarmeries).

Article 161 : Transfert de propriété au profit du Département des collèges publics yvelinois : approbation des conventions portant transfert de propriété des terrains d'assiette des établissements, et des conventions portant transfert de propriété des biens bâtis et non bâtis (délibération du 18 décembre 2008).

Article 162 : Mise à la réforme, cession et destruction de mobiliers.

Article 163 : Vente de véhicules automobiles départementaux.

### **PERSONNEL DEPARTEMENTAL :**

Article 164 : Mise en place du compte épargne-temps dans les services départementaux. Adaptations pouvant être apportées au règlement (délibération du Conseil général du 22 avril 2005).

Article 165 : Avenants aux marchés d'assurance risques statutaires (délibération du Conseil général du 26 novembre 2004).

Article 166 : Vote annuel des ratios d'avancement de grade (délibération du conseil général du 20 mars 2008)

Article 167 : Aide sociale au bénéfice des agents du Département des Yvelines : attribution des aides venants compléter les prestations du CNAS :

- allocations versées aux parents d'enfants handicapés ;
  - allocations pour frais de garde pré et post scolaires
- (Délibération du conseil général du 20 novembre 2011).

### **ROUTES :**

Article 168 : Attribution de subventions au Comité Départemental de la Prévention Routière et approbation de la convention d'objectifs et de moyens et de ses avenants (délibération du conseil général du 3 juillet 2009).

Article 169 : renouvellement de l'adhésion à l'Association des départements et régions cyclables (délibération du conseil général du 3 juillet 2009).

Article 170 : Acquisition et aliénation des véhicules et engins affectés à l'entretien et à l'exploitation des routes départementales (délibération du conseil général du 3 juillet 2009).

Article 171 : Avenants à la convention du 16 septembre 1993 relative au parc de l'Equipement.

Article 172 : Aliénation des délaissés des routes départementales ne donnant pas lieu à enquête publique (délibération du Conseil général du 29 septembre 2000).

Article 173 : Approbation des dossiers techniques (si une route départementale est concernée) et attribution des subventions aux communes et groupements de communes dans le cadre des Programmes suivants :

- programme d'aide exceptionnelle aux communes et structures intercommunales pour la remise en état de leur voirie hors agglomération (délibération du Conseil général du 26 mars 2010) ;
  - \_ programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur routes départementales en agglomération (délibération du Conseil général du 20 décembre 2007 modifiée par délibération du 26 mars 2010) ;
  - dispositif d'aide aux projets locaux de circulations douces (délibération du conseil général du 18 juin 2010) ;
  - politique départementale en faveur du transport à la demande (délibération du conseil général du 18 juin 2010) ;
- Dispositif départemental en faveur de l'inter-modalité (parcs-relais et gares routières) (délibération du conseil général du 18 juin 2010).

## **SUBVENTIONS**

### Modalités de financement

Article 174 : adaptation au sein de chaque dispositif ou règlement, sur les bases votées lors de l'adoption du budget primitif 2011, des modalités de financement des opérations subventionnées en fonctionnement, en investissement et pour les études (budget primitif : délibération du conseil général du 17 décembre 2010).

### Subventions d'investissement aux communes et groupements de communes

Article 175 : Subventions d'investissement aux communes et groupements de communes, dans le cadre de dispositions exceptionnelles, pour les subventions relevant de sa compétence :

-décider de prorogations, dans les conditions fixées (demande expresse et motivée, une fois et pour un an maximum) ;

-approuver des avenants modificatifs n'augmentant pas le montant total de la subvention, dans le cadre fixé (demande expresse, justifiée et accompagnée du dossier complet) ;

-décider, sur justification, de deux versements au lieu d'un seul pour les subventions pour études.

(Délibération du conseil général du 26 mars 2010).

## **TOURISME :**

Article 176 : Affectation des crédits au titre de dispositifs permanents votés par le Conseil général (Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme).

Article 177 : Avenants autres que financiers, aux conventions d'objectifs et de moyens signées avec les associations suivantes : - Comité Départemental du Tourisme des Yvelines (C.D.T. 78), - Relais Départemental des Gîtes de France et du Tourisme Vert des Yvelines.

## **DIVERS :**

Article 178 : Protocoles d'accord et contrats fixant les modalités de partenariat avec les collectivités locales, les établissements publics, les organismes ou associations, n'impliquant aucun moyen financier, matériel ou humain supplémentaire.

Article 179 : Contrats (ou conventions) et avenants conclus entre le Département et ses partenaires, n'impliquant aucun moyen financier, matériel ou humain supplémentaire.

Article 180 : Affectation des crédits réservés au titre des Congrès, des relations publiques (délibération du Conseil Général du 26 janvier 2007 à l'occasion du vote du Budget).

Article 181 : Renouvellement des subventions de fonctionnement accordées par le conseil général aux radios locales.

Article 182 : Précise que l'ensemble des délégations ponctuelles conférées à la précédente Commission permanente jusqu'au 31 mars 2011 est transféré à la nouvelle Commission permanente pour le traitement des affaires encore en cours.

Précise que cette délégation n'a pas pour effet d'empêcher le renvoi devant le Conseil général, ni la présentation devant celui-ci, des dossiers dont l'importance ou la nature justifient une délibération de l'Assemblée départementale.

*Soumis au vote de l'Assemblée, le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

*Délégation par le Conseil général de l'exercice d'une partie de ses attributions au président du Conseil général*

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d'adopter la délibération suivante, qui est une reconduction de celles que vous avez votées il y a deux ans et l'année dernière, sauf pour le droit d'ester en justice au nom de la collectivité, que je vous demanderai de reconduire le 12 avril prochain.

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3121-22,

Vu sa délibération du 3 juillet 2009, portant délégation d'attributions au Président du Conseil général,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Donne délégation au Président du Conseil Général pour :

Article premier : Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des engagements de dépenses de travaux, fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 2 : La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les tirages et remboursements en phase de mobilisation, le remboursement anticipé d'emprunt, ou le retournement de certaines opérations déjà existantes, les opérations de couverture des risques de taux et de change, et la passation à cet effet des actes nécessaires.

Article 3 : La réalisation des lignes de trésoreries dans la limite de 50 M€.

Article 4 : Dans le cadre du placement des fonds visé à l'article L 1618-2 du code général des collectivités territoriales,

- la décision de réalisation de tout placement, assortie des mentions suivantes : l'origine des fonds, le montant à placer, la nature du produit souscrit, la durée ou l'échéance maximale du placement ;
- la conclusion de tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus ;
- le renouvellement de tout placement.

Article 5 : La création et la modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Article 6 : L'arrêt et la modification de l'affectation des propriétés non bâties de la collectivité utilisées par les services publics.

Article 7 : Les tarifs des autorisations de voirie, les redevances du Centre maternel de Porchefontaine, les droits d'entrée du musée, les droits d'inscriptions, les tarifs des formations, prestations et produits des services culturels, de la direction des archives et du patrimoine, de l'IFSY-EDP, de l'inspection générale des carrières, et des analyses de santé animale.

Article 8 : Les conventions d'utilisation des locaux des collèges pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, compatibles avec les principes fondamentaux de l'enseignement public, notamment de laïcité et de neutralité, la nature des installations, le règlement de sécurité et l'aménagement des locaux.

Article 9 : L'acceptation des indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance.

Article 10 : La fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), du montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et les réponses à leur demande.

Article 11 : Les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

Article 12 : Les bourses entretenues sur les fonds départementaux dans la limite des dispositifs votés par le Conseil Général.

Article 13 : L'attribution d'aides personnelles et individuelles ne pouvant excéder 5 000 € H.T., dans le cadre du fonds d'extrême urgence. (Délibérations du Conseil Général du 18 décembre 1987 et du 23 mai 2003)

Article 14 : La remise gracieuse, à titre exceptionnel, de dettes contractées par les agents départementaux vis-à-vis du Département.

Article 15 : L'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) et la délégation de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément à l'article L3221-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 16 : Les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département.

Article 17 : L'attribution des subventions sur proposition du Comité des Financeurs du Fonds Solidarité Logement (F.S.L.)

Le Président rend compte à la plus proche réunion du conseil général et informe la commission permanente des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Confirme les délégations ponctuelles données préalablement au Président et qui se trouvaient en vigueur à la date du renouvellement du Conseil Général, à l'exception de celle donnée par délibération n° 2010-CG-1-2566.1 en séance du 19 février 2010.

*Soumis au vote de l'Assemblée, le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

***Désignation des représentants du Conseil général au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs***

***Commission d'appel d'offres***

***Jury de concours d'architecture et d'ingénierie, jury réuni pour les opérations de conception-réalisation***

M. LE PRÉSIDENT – Ces trois instances ont la même composition.

La commission d'appel d'offres est présidée par le Président du Conseil général ou par son représentant (désigné par arrêté). Ce sera Hervé Planchenault, auquel je réitère mes remerciements, car il s'agit d'une lourde charge.

Elle est, en outre, composée de 5 membres titulaires du Conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, de la même façon à la désignation de 5 suppléants.

Après accord entre les présidents de groupe, une seule liste de candidats à été déposée pour pourvoir à l'ensemble des postes au sein des commissions prévoyant une représentation proportionnelle et pluraliste des élus de l'Assemblée :

Michel Colin, Jean-François Raynal, Philippe Tautou, Maurice Solignac, André Sylvestre, Olivier Delaporte, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Daniel Level, Jean-Michel Gourdon.

*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

### ***Commission d'appel d'offres de groupement***

M. LE PRESIDENT – Elle comporte un titulaire et un suppléant, désignés au sein de la Commission d'appel d'offres par l'Assemblée départementale, qui seraient :

Titulaire : Hervé Planchenault (président de la CAO)

Suppléant : Philippe Tautou

*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

### ***Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours***

M. LE PRESIDENT – En application des articles L 1424-24-2 et L 1424-24-4 du code général des collectivités territoriales, les représentants, au sein de cette instance, du Conseil Général sont élus au scrutin de liste à un tour par l'Assemblée.

Selon ces modalités, il faut élire quatorze représentants titulaires puis quatorze représentants suppléants, soit 28 membres, pour une assemblée qui en comprend 39. Nous sommes tombés d'accord sur la liste commune suivante :

Titulaires :

Philippe Tautou, Alexandre Joly, Yves Vandewalle, Michel Colin, Daniel Level, Jean-François Bel, Joël Desjardins, Philippe Pivert, Olivier Lebrun, Jean-François Raynal, Maurice Solignac, Joël Loison, Jeanine Mary, André Sylvestre.

Suppléants :

Hervé Planchenault, Pierre Fond, Michel Vialay, Laurent Richard, Olivier de La Faire, Karl Olive, Philippe Brillault, Didier Jouy, Ghislain Fournier, Pierre Lequiller, Christine Boutin, Maryse Di Bernardo, Jean-Michel Gourdon, Michel Vignier.

*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – Pour présider ce conseil d'administration à la place de Bertrand Devys, j'ai fait choix d'Alexandre Joly, que je remercie d'accepter cette très lourde tâche. Nous rencontrerons prochainement ensemble le préfet des Yvelines pour choisir un nouveau directeur.

### ***Commission départementale de la coopération intercommunale***

M. LE PRESIDENT – Cette commission est très importante. Elle va se réunir très prochainement.

Le mode d'élection des représentants du Conseil général est la proportionnelle à la plus forte moyenne. Les listes de candidats doivent comprendre au moins 8 membres. Une seule liste a été déposée. Le préfet, pour sa part, désignera 5 membres.

Une seule liste est déposée, soit :

Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Yves Vandewalle, Joël Loison, François Deligné, Michel Colin, Christine Boutin, Maurice Solignac.

*Les cinq premiers conseillers généraux de la liste sont désignés, à l'unanimité des votes, pour représenter l'Assemblée départementale au sein de cette instance.*

### ***Conseil départemental de l'éducation nationale***

M. LE PRESIDENT – La prochaine réunion du CDEN a été fixée par le Préfet au 8 avril, date impérative pour l'Inspection Académique compte tenu des points à l'ordre du jour.

Nous devons, aujourd'hui, désigner cinq titulaires et leurs cinq suppléants. La liste commune comprend :

Titulaires :

François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Yves Vandewalle, Jean-François Raynal.

Suppléants :

Jean-Louis Barth, Ghislain Fournier, Jean-François Bel, Philippe Pivert, Olivier Delaporte.

*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – A son article R235-1 2°), il est prévu par le code de l'éducation « qu'en cas d'empêchement du président du Conseil général, le conseil est présidé par le conseiller général délégué à cet effet par le président du Conseil général. Je me propose déléguer cette fonction à Pierre Lequiller.

### ***Commission interdépartementale de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle***

M. LE PRESIDENT – Nous nommons cette commission pour la dernière fois. Cette commission, est composée de sept conseillers généraux titulaires et de sept conseillers généraux suppléants.

Je vous propose les candidatures de :

Titulaires :

Maurice Solignac, Pierre Fond, Jean-François Bel, Olivier Lebrun, Olivier Delaporte, Ghislain Fournier, Jean-Louis Barth.

Suppléants :

Philippe Tautou, Karl Olive, Laurent Richard, Alexandre Joly, André Sylvestre, Philippe Brillault, Philippe Esnol.

*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

### ***Conseil d'administration des établissements d'enseignement publics du niveau du second degré***

M. LE PRESIDENT – Il nous faut choisir un titulaire et un suppléant par établissement. La règle est de nommer chaque conseiller général comme titulaire dans tous les collèges de son canton, les suppléants étant des « voisins ».

Voici la liste que je vous propose d'approuver :

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
ACHERES Collège "Jean Lurçat"	M. SOLIGNAC	M. PIVERT
ANDRESY Collège "Saint Exupéry"	M. TISSIER	M. TAUTOU
AUBERGENVILLE Collège "Arthur Rimbaud"	M. RICHARD	Mme DI BERNARDO
BEYNES Collège "François Rabelais"	M. PLANCHENAUT	Mme BOUTIN
BOIS D'ARCY Collège "Mozart"	M. MALLE	M. GOURDON

BONNELLES Collège "Les Trois Moulins"	M. BARTH	Mme BOUTIN
BONNIERES-SUR-SEINE Collège "Marcel Pagnol"	M. JOUY	M. TETART
BREVAL Collège "les Nénuphars"	M. JOUY	M. TETART
BUC Collège "Martin Luther King"	Mme AUBERT	M. LEBRUN
CARRIERES-SOUS-POISSY Collège "Claude Monet"	M. RAYNAL	M. OLIVE
CARRIERES-SOUS-POISSY Collège "Flora Tristan"	M. RAYNAL	M. OLIVE
CARRIERES-SUR-SEINE Collège "Les Amandiers"	M. JOLY	M. BEL
CHAMBOURCY Collège "André Derain"	M. PIVERT	M. SOLIGNAC
CHANTELOUP-LES-VIGNES Collège "Magellan"	M. TISSIER	M. TAUTOU
CHANTELOUP-LES-VIGNES Collège "René Cassin"	M. TISSIER	M. TAUTOU
CHATOU Collège "Auguste Renoir"	M. FOURNIER	M. BEL
CHATOU Collège "Paul Bert"	M. FOURNIER	M. BEL
CHEVREUSE Collège "Pierre de Coubertin"	M. VANDEWALLE	M. LOISON
COIGNIERES Collège "La Mare aux Saules"	M. WANE	Mme BOUTIN
CONFLANS-SAINTE-HONORINE Collège "Le Bois d'Aulne"	M. ESNOL	M. TISSIER
CONFLANS-SAINTE-HONORINE Collège "Les Hautes Rayes"	M. ESNOL	M. TISSIER
CONFLANS-SAINTE-HONORINE Collège "Montaigne"	M. ESNOL	M. TISSIER
CROISSY-SUR-SEINE Collège "Jean Moulin"	M. FOURNIER	M. BEL
ECQUEVILLY Collège "Léonard de Vinci"	M. RICHARD	Mme DI BERNARDO
ELANCOURT Collège "L'Agiot"	M. WANE	M. GOURDON
ELANCOURT Collège "La Clé de Saint-Pierre"	M. WANE	M. GOURDON
EPONE Collège "Benjamin Franklin"	Mme DI BERNARDO	M. SAINT-AMAUX
FEUCHEROLLES Collège "Jean Monnet"	M. COLIN	M. DELAPORTE
FONTENAY-LE-FLEURY Collège "René Descartes"	M. MALLE	M. GOURDON
GAILLON-SUR-MONTCIENT Collège "De la Montcient"	M. VIGNIER	M. TAUTOU
GARGENVILLE Collège "Albert Camus"	M. SAINT-AMAUX	Mme DI BERNARDO
GUYANCOURT Collège "Ariane"	M. DELIGNE	Mme AUBERT
GUYANCOURT Collège "les Saules"	M. DELIGNE	Mme AUBERT
GUYANCOURT Collège "Paul Eluard"	M. DELIGNE	Mme AUBERT
HOUDAN Collège "François Mauriac"	M. TETART	M. RICHARD
HOUILLES Collège "Guy de Maupassant"	M. JOLY	M. BEL
HOUILLES Collège "Lamartine"	M. JOLY	M. BEL
ISSOU Collège "Jacques Cartier"	M. SAINT-AMAUX	M. RICHARD
JOUARS PONTCHARTRAIN Collège "Saint-Simon"	M. PLANCHENAULT	Mme BOUTIN
LA-CELLE-SAINT-CLOUD Collège "Louis Pasteur"	M. DELAPORTE	M. COLIN

LA-CELLE-SAINT-CLOUD Collège "Victor Hugo"	M. DELAPORTE	M. COLIN
LE CHESNAY Collège "Charles Peguy"	M. BRILLAULT	M. LEBRUN
LE PECQ collège "Jean Moulin"	M. LEVEL	M. SOLIGNAC
LE PECQ Collège "Pierre et Marie Curie"	M. LEVEL	M. SOLIGNAC
LE VESINET Collège "Le Cèdre"	M. BEL	M. FOURNIER
LE-MESNIL-SAINT-DENIS Collège "Philippe de Champaigne"	M. VANDEWALLE	M. LOISON
LES ESSARTS-LE-ROI Collège	Mme BOUTIN	M. VANDEWALLE
LES MUREAUX Collège "Jean Vilar"	M. VIGNIER	M. TAUTOU
LES MUREAUX Collège "Jules Verne"	M. VIGNIER	M. TAUTOU
LES MUREAUX Collège "Paul Verlaine"	M. VIGNIER	M. TAUTOU
LES-CLAYES-SOUS-BOIS Collège "Anatole France"	M. GOURDON	M. COLIN
LES-CLAYES-SOUS-BOIS Collège "La Fosse aux Dames"	M. GOURDON	M. COLIN
LIMAY Collège "Albert Thierry"	M. SAINT-AMAUX	M. RICHARD
LIMAY Collège "Galilée"	M. SAINT-AMAUX	M. RICHARD
MAGNANVILLE Collège "George Sand"	M. SYLVESTRE	M. VIALAY
MAGNY-LES-HAMEAUX Collège "Albert Einstein"	M. VANDEWALLE	Mme BOUTIN
MAISONS-LAFFITTE Collège "Jean Cocteau"	M. DESJARDINS	M. FOND
MAISONS-LAFFITTE Collège "Le Prieuré"	M. DESJARDINS	M. FOND
MANTES-LA-JOLIE Collège "André Chénier"	M. VIALAY	M. SYLVESTRE
MANTES-LA-JOLIE Collège "Gassicourt"	M. VIALAY	M. SYLVESTRE
MANTES-LA-JOLIE Collège "Georges Clemenceau"	M. VIALAY	M. SYLVESTRE
MANTES-LA-JOLIE Collège "Jules Ferry"	M. VIALAY	M. SYLVESTRE
MANTES-LA-JOLIE Collège "Louis Pasteur"	M. VIALAY	M. SYLVESTRE
MANTES-LA-JOLIE Collège "Paul Cézanne"	M. VIALAY	M. SYLVESTRE
MANTES-LA-VILLE Collège "La Vaucouleurs"	M. SYLVESTRE	M. VIALAY
MANTES-LA-VILLE Collège "Les Plaisances"	M. SYLVESTRE	M. VIALAY
MARLY-LE-ROI Collège "Louis Lumière"	M. LEQUILLER	M. FOURNIER
MAULE Collège "La Mauldre"	M. RICHARD	M. TETART
MAUREPAS Collège "Alexandre DUMAS"	M. WANE	Mme BOUTIN
MAUREPAS Collège "Louis Pergaud"	M. WANE	Mme BOUTIN
MEULAN Collège "Henri IV"	M. VIGNIER	M. TAUTOU
MONTESON Collège "Pablo Picasso"	M. BEL	M. FOND
MONTFORT L'AMAURY Collège "Maurice Ravel"	M. PLANCHENAULT	Mme BOUTIN
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Collège "Alberto Giacometti"	M. DELIGNE	Mme AUBERT
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Collège "la Couldre"	M. DELIGNE	Mme AUBERT

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Collège "Les Prés"	M. DELIGNE	Mme AUBERT
NOISY-LE-ROI collège "J.B. de la Quintinye"	M. COLIN	M. GOURDON
ORGERUS Collège "Georges Pompidou"	M. TETART	M. RICHARD
PLAISIR Collège "Blaise Pascal"	M. GOURDON	M. COLIN
PLAISIR Collège "Guillaume Apollinaire"	M. GOURDON	M. COLIN
POISSY Collège "Jean Jaurès"	M. RAYNAL	M. OLIVE
POISSY Collège "Le Corbusier"	M. OLIVE	M. RAYNAL
POISSY Collège "Les Grands Champs"	M. OLIVE	M. RAYNAL
RAMBOUILLET Collège "Catherine de Vivonne"	Mme BOUTIN	M. BARTH
RAMBOUILLET Collège "Le Racinay"	Mme BOUTIN	M. BARTH
RAMBOUILLET Collège "Le Rondeau"	Mme BOUTIN	M. BARTH
ROSNY-SUR-SEINE Collège "Sully"	M. SYLVESTRE	M. VIALAY
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES Collège "Georges Brassens"	M. BARTH	Mme BOUTIN
SAINT-CYR-L'ECOLE Collège "Jean Racine"	M. MALLE	M. GOURDON
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Collège "Claude Debussy"	M. PIVERT	M. SOLIGNAC
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Collège "Les hauts Grillets"	M. PIVERT	M. LEVEL
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Collège "Marcel Roby"	M. PIVERT	M. SOLIGNAC
SARTROUVILLE Collège "Colette"	M. FOND	M. DESJARDINS
SARTROUVILLE Collège "Darius Milhaud"	M. FOND	M. BEL
SARTROUVILLE Collège "Louis Paulhan"	M. FOND	M. BEL
SARTROUVILLE Collège "Romain Rolland"	M. FOND	M. BEL
TRAPPES Collège "Gustave Courbet"	Mme MARY	M. WANE
TRAPPES Collège "Le Village"	Mme MARY	M. WANE
TRAPPES Collège "Youri Gagarine"	Mme MARY	M. WANE
TRIEL-SUR-SEINE Collège "Les Châtelaines"	M. TAUTOU	M. TISSIER
VELIZY VILLACOUBLAY Collège "Maryse Bastié"	M. LOISON	Mme AUBERT
VELIZY-VILLACOUBLAY Collège "Saint Exupéry"	M. LOISON	Mme AUBERT
VERNEUIL-SUR -SEINE Collège "Jean Zay"	M. TAUTOU	M. TISSIER
VERNOUILLET Collège "Émile Zola"	M. TAUTOU	M. TISSIER
VERSAILLES Collège "De Clagny"	M. SCHMITZ	M. LEBRUN
VERSAILLES Collège "Hoche"	M. DE LA FAIRE	M. SCHMITZ

VERSAILLES Collège "J.Ph Rameau"	M. SCHMITZ	M. LEBRUN
VERSAILLES Collège "Pierre de Nolhac"	Mme AUBERT	M. LEBRUN
VERSAILLES Collège "Raymond Poincaré"	Mme AUBERT	M. LEBRUN
VILLEPREUX Collège "Léon Blum"	M. COLIN	M. LEQUILLER
VIROFLAY Collège "Jean Racine"	M. LEBRUN	Mme AUBERT
VOISINS-LE-BRETONNEUX "Champollion"	Collège M. VANDEWALLE	M. SCHMITZ
VOISINS-LE-BRETONNEUX "Hélène Boucher"	Collège M. VANDEWALLE	M. SCHMITZ

*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

***Organes compétents pour délibérer sur le budget des collèges d'enseignement privés placés sous contrat d'association***

M. LE PRESIDENT – Il en va de même pour cette catégorie.

Je vous propose de désigner :

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
BONNIERES-SUR-SEINE Collège "Saint Louis"	M. JOUY	M. VIALAY
BOUGIVAL Collège "Sainte-Thérèse"	M. DELAPORTE	M. BEL
CHATOU Collège "Perceval"	M. FOURNIER	M. LEQUILLER
HOUILLES Collège "Sainte-Thérèse"	M. JOLY	M. DESJARDINS
LE CHESNAY Collège "Blanche de Castille"	M. BRILLAULT	M. DELAPORTE
LE MESNIL-SAINT-DENIS Collège "Sainte-Thérèse"	M. VANDEWALLE	Mme BOUTIN
LE VESINET Collège "Le Bon Sauveur"	M. BEL	M. DESJARDINS
MAISONS-LAFFITTE Collège "L'Ermitage"	M. DESJARDINS	M. FOND
MANTES-LA-JOLIE Collège "Notre Dame"	M. VIALAY	M. JOUY
MEULAN Collège "Mercier Saint-Paul"	M. RICHARD	M. TAUTOU
MONTESSEON Collège "Sainte- Anne"	M. BEL	M. FOURNIER
MONTFORT L'AMAURY Collège "Saint-Louis - Notre Dame du Bel Air"	M. PLANCHENAULT	Mme BOUTIN
MONTIGNY LE BRETONNEUX Collège "Saint François d'Assise"	Mme AUBERT	M. de LA FAIRE
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Collège "Saint Exupéry"	M. VANDEWALLE	M. DELIGNE
POISSY Collège "Notre Dame"	M. RAYNAL	M. OLIVE
RAMBOUILLET Collège "Sainte-Thérèse"	Mme BOUTIN	M. PLANCHENAULT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE "Notre Dame"	Collège	M. PIVERT	M. SOLIGNAC
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE "Saint Augustin"	Collège	M. SOLIGNAC	M. LEVEL
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE "Saint Erembert"	Collège	M. SOLIGNAC	M. PIVERT
VERNEUIL-SUR-SEINE Dame Les Oiseaux"	Collège	"Notre M. TAUTOU	M. RICHARD
VERSAILLES Collège "Sacré Coeur"		M. LEQUILLER	M. SCHMITZ
VERSAILLES Collège "Saint-Jean Hulst"		M. de LA FAIRE	Mme AUBERT

*Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

### ***Conseil d'administration de l'établissement public du Mantois Seine Aval***

M. LE PRESIDENT – Nous devons désigner rapidement nos représentants au sein de l'Établissement Public du Mantois Seine Aval (EPAMSA). Sont candidats pour pourvoir aux trois postes qui sont alloués à notre Assemblée :

Jean-François Raynal, Jacques Saint-Amaux et moi-même.

*En l'absence d'autres candidatures, Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

### ***Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)***

M. LE PRESIDENT – Nous devons également rapidement désigner notre représentant et son suppléant pour siéger au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) dont l'ordre du jour est déjà chargé.

J'ai reçu la candidature de Philippe Tautou en tant que titulaire et Joël Loison en tant que suppléant.

*En l'absence d'autre candidature, Il en est ainsi décidé à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – J'invite les élus à se réunir par commission réglementaire pour élire les présidents, vice-présidents et secrétaires et pour programmer rapidement une réunion de commission afin d'examiner et donner leur avis sur les dossiers qui seront portés à l'ordre du jour de la séance prochaine du conseil général du mardi 12 avril 2011.

Les prochaines réunions de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente se tiendront selon le calendrier suivant :

Conseil général (à 9 heures 30) :

Mardi 12 avril 2011, Vendredi 6 mai 2011, Vendredi 10 juin 2011, Vendredi 8 juillet 2011, Vendredi 23 septembre 2011, Vendredi 21 octobre 2011, Vendredi 25 novembre 2011, Vendredi 16 décembre 2011

Commission permanente (à 10 heures 30):

Vendredi 29 avril 2011, Vendredi 27 mai 2011, Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011, Vendredi 16 septembre 2011, Vendredi 14 octobre 2011, Vendredi 18 novembre, Vendredi 9 décembre 2011.

Je me suis aperçu que nous n'avons pas de photo souvenir de l'ensemble du Conseil général. Je vous propose donc de vous réunir maintenant sur le perron de la Préfecture – certains penseront au perron de Matignon – pour cette photo commune, avant de répondre à l'invitation de Monsieur le Préfet.

*La séance est levée à 11 heures 20.*

*Prochaine séance : mardi 12 avril 2011 à 10 heures 30.*

*Le Secrétaire :*  
Ismâïla WANE.

*Le Président :*  
Alain SCHMITZ.

## SOMMAIRE

Discours du président d'âge .....	1
Election du président du Conseil général .....	2
Détermination de la composition de la Commission permanente.....	10
Election des membres de la Commission permanente.....	10
Détermination de la composition des commissions réglementaires du Conseil général.....	11
Détermination de la composition de la commission du Règlement du Conseil général .....	12
Délégation par le Conseil général de l'exercice d'une partie de ses attributions a la Commission permanente .....	12
Délégation par le Conseil général de l'exercice d'une partie de ses attributions au président du Conseil général.....	28
Désignation des représentants du Conseil général au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs.....	29
Commission d'appel d'offres .....	29
Jury de concours d'architecture et d'ingénierie, jury réuni pour les opérations de conception-réalisation.....	29
Commission d'appel d'offres de groupement.....	30
Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.....	30
Commission départementale de la coopération intercommunale.....	30
Conseil départemental de l'éducation nationale .....	31
Commission interdépartementale de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle .....	31
Conseil d'administration des établissements d'enseignement publics du niveau du second degré....	31
Organes compétents pour délibérer sur le budget des collèges d'enseignement privés placés sous contrat d'association.....	35
Conseil d'administration de l'établissement public du Mantois Seine Aval.....	36
Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).....	36